



UNION INTERPARLEMENTAIRE
118^{ème} Assemblée et réunions connexes
Le Cap (Afrique du Sud), 13 - 18 avril 2008



FEM/13/C.1
13 décembre 2007

CONVOCAION DE LA
TREIZIÈME RÉUNION DES FEMMES PARLEMENTAIRES
Cape Town International Convention Center (CTICC), dimanche, 13 et jeudi 17 avril 2008

Madame la Présidente,
Monsieur le Président,

C'est avec plaisir que je vous confirme que la Treizième Réunion des Femmes parlementaires aura lieu au *Cape Town International Convention Center (CTICC)*, au Cap (Afrique du Sud), le dimanche 13 avril de 9 h.30 à 13 heures et de 14 h.30 à 18 h.30, au plus tard. Vous trouverez ci-joint l'ordre du jour provisoire, tel qu'arrêté par le Comité de coordination des Femmes parlementaires lors de sa session à Genève en octobre 2007.

Comme indiqué dans l'ordre de jour annoté, la Réunion des femmes parlementaires au Cap devra renouveler une partie de la composition du Comité de coordination des Femmes parlementaires afin i) de remplacer les représentantes régionales dont le mandat arrive à sa fin, ii) d'élire la Présidente du Comité de coordination, et iii) d'élire les deux Vice-présidentes du Comité de coordination.

A cette fin, la Réunion des Femmes parlementaires tiendra une séance extraordinaire le 17 avril. Pendant une première partie, qui se déroulera de 14 heures à 15 heures, la Réunion élira, sur la base des candidatures présentées par les groupes géopolitiques, les représentantes titulaires et suppléantes au Comité de coordination des Femmes parlementaires. La Réunion siègera à nouveau à 16 heures afin d'élire la Présidente et les deux Vice-présidentes du Comité de coordination, sur la base des nominations présentées par celui-ci. Une note explicative est incluse dans l'ordre du jour annoté.

Comme vous le savez, l'Article 10.1 des Statuts prévoit que chaque délégation nationale aux réunions organisées par l'Union interparlementaire doit comprendre une femme parlementaire au moins et je me permets de vous inviter à veiller tout spécialement à ce qu'une ou plusieurs femmes représentent votre parlement à cette réunion. Vous serez heureux d'apprendre qu'à la dernière Assemblée de l'UIP, plus de 30 pour cent des participants étaient des femmes, record qui, je l'espère, sera effacé au Cap.

Les débats de la Réunion des Femmes parlementaires sont publics et les hommes parlementaires qui le souhaitent sont cordialement invités à y participer et à y contribuer. En outre, j'appelle votre attention sur le fait qu'un débat spécial visant à favoriser un dialogue entre hommes et femmes se tiendra pendant la Réunion, le 13 avril, à 15h30. Le thème en sera **Les femmes et les médias**. J'espère que des hommes et des femmes membres de votre parlement pourront y participer.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

Anders B. Johansson
Secrétaire général

Annexe : Ordre du jour provisoire annoté



UNION INTERPARLEMENTAIRE
118^{ème} Assemblée et réunions connexes
Le Cap (Afrique du Sud), 13 - 18 avril 2008



Réunion des Femmes parlementaires
Ordre du jour

FEM/13/A.1
13 décembre 2007

Treizième Réunion des Femmes parlementaires 13 et 17 avril 2007

I. MODALITES PRATIQUES ET PROCEDURE

Calendrier et règlement

La Treizième Réunion des Femmes parlementaires se tiendra au Cape Town International Convention Center (CTICC) et comptera quatre séances :

- deux séances le dimanche 13 avril, de 9 h.30 à 13 heures et de 14 h.30 à 18 h.30 au plus tard pour l'examen de tous les points à son ordre du jour à l'exception du point 3c);
- une séance extraordinaire le jeudi 17 avril, de 14 à 15 heures pour procéder au renouvellement des représentantes régionales, titulaires et suppléantes, au Comité de coordination;
- une deuxième séance extraordinaire le jeudi 17 avril à partir de 16 heures pour procéder à l'élection de la Présidente et des deux Vice-présidentes du Comité de coordination.

Les travaux sont régis par les dispositions du Règlement de la Réunion des femmes parlementaires.

Présidence de la Réunion des Femmes parlementaires

Conformément à l'article 8 du Règlement, la Réunion sera ouverte par la Présidente du Comité de coordination qui conduira l'élection de la Présidente de la Réunion. Conformément à l'article 7, la Réunion sera présidée par une femme membre du Parlement hôte de la 118^{ème} Assemblée.

Participation et droit à la parole

Les femmes parlementaires qui sont membres de leur délégation aux Réunions du Cap à titre de déléguée ont le droit de prendre la parole. Celles qui accompagnent leur délégation à d'autres titres peuvent suivre les travaux sans y prendre une part active (article 3 du Règlement de la Réunion des Femmes parlementaires).

Les débats sont aussi ouverts aux parlementaires hommes. Seuls les hommes parlementaires qui sont membres de leur délégation à titre de délégué peuvent prendre la parole (article 4.2 du Règlement de la Réunion des Femmes parlementaires).

Les représentants des assemblées parlementaires internationales ayant la qualité de membre associé de l'Union ainsi que les représentants d'organisations internationales bénéficiant du statut d'observateur peuvent aussi prendre la parole.

Modalités des débats

Les travaux de la Réunion auront lieu en partie en plénière et en partie en groupes de discussion. Les débats se tiendront en anglais, arabe, espagnol et français.

La Présidente encouragera les parlementaires à dialoguer de la manière la plus active et spontanée possible. Les interventions devront être **brèves, ne dépassant pas les trois minutes**. Les participantes sont instamment invitées à s'abstenir de lire des interventions préparées à l'avance et sont encouragées à un débat d'idées, étant entendu que, le cas échéant, il leur sera loisible d'illustrer leurs propos d'exemples pris dans le contexte national.

Il ne sera pas établi de liste préalable des oratrices. En plénière, les participantes pourront manifester leur intention de prendre la parole en remplissant le formulaire d'inscription qu'elles trouveront sur les pupitres et en

le remettant aux assistants de séance à l'intention de la Présidente. Cette procédure sera facultative dans les groupes de discussion.

Documents

Il y aura dans la salle de réunion des jeux de documents officiels des séances, en anglais et français seulement, établis pour la session, et diverses publications de l'Union interparlementaire.

Les participantes désireuses d'évoquer la situation des femmes dans leur pays tant sur les points à l'ordre du jour que sur les questions de genre en général pourront déposer des documents sur des tables installées à l'extérieur de la salle. Au préalable, deux copies de ces documents devront être remises au Secrétariat. Ces documents ne seront ni traduits ni reproduits par le Secrétariat.

II. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTE

L'ordre du jour provisoire suivant a été établi par le Comité de coordination des Femmes parlementaires lors de sa dernière session, tenue à l'occasion de la 117^{ème} Assemblée de l'Union interparlementaire (octobre 2007).

1. Election de la Présidente de la Réunion

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Rapport sur les activités liées au genre de l'Union interparlementaire

a) Travaux du Comité de coordination des Femmes parlementaires aux sessions tenues à Genève et au Cap, et recommandations

Les participantes seront informées des délibérations du Comité de coordination lors de ses sessions du 7 octobre 2007, à Genève, et du 13 avril, au Cap.

b) Amendements au Règlement de la Réunion des Femmes parlementaires

Le Comité de coordination des Femmes parlementaires présentera des amendements au Règlement de la Réunion des Femmes parlementaires visant à porter le mandat des membres du Comité de deux à quatre ans, et à renouveler tous les deux ans la moitié des membres du Comité. Comme le prévoit l'article 38 du Règlement de la Réunion des Femmes parlementaires, les amendements seront communiqués aux Membres de l'UIP trois mois avant la Réunion des Femmes parlementaires. La Réunion sera invitée à adopter les amendements proposés le dimanche 13 avril, et le Conseil directeur à les approuver le lundi 14 avril.

c) Elections au Comité de coordination

Le mandat des représentantes régionales au sein du Comité de coordination des Femmes parlementaires, ainsi que celui de sa Présidente et ses Vice-présidentes, vient à expiration à la 118^{ème} Assemblée.

La Réunion des Femmes parlementaires procédera à des élections au Comité de coordination le jeudi 17 avril. Les détails relatifs à la procédure électorale se trouvent à l'Annexe I.

Les Groupes géopolitiques devront présenter les candidatures par écrit, au plus tard le mardi 15 avril avant 18 heures. Chaque candidature devra être assortie d'un bref curriculum vitae (trois paragraphes maximum), en anglais et/ou français seulement, pour distribution aux participantes.

d) Travaux et recommandations du Groupe du partenariat entre hommes et femmes

Les participantes seront informées des délibérations du Groupe du Partenariat.

e) Questions relatives à la Réunion-débat sur le thème *Santé maternelle, néonatale et infantile* organisée à l'occasion de la 118^{ème} Assemblée de l'UIP

La Réunion-débat sur la *Santé maternelle, néonatale et infantile* aura lieu le mercredi 16 avril (9 h.30 à 12 h.30).

f) Action de l'Union interparlementaire pour renforcer la dimension parlementaire des efforts des Nations Unies dans la promotion du partenariat entre hommes et femmes

Les participantes seront informées de l'état de la coopération entre l'Union interparlementaire et les Nations Unies dans ce domaine.

g) Réunions spécialisées et autres initiatives

Les participantes seront informées des résultats des activités entreprises et réunions organisées par l'UIP sur les questions de genre.

h) Autres questions éventuelles

Les débats sur le Comité de coordination des Femmes parlementaires se termineront à 11 heures.

4. Contribution aux travaux de la 118^{ème} Assemblée

Le Comité de coordination a décidé d'inviter les femmes parlementaires à débattre du point 6 à l'ordre du jour de la 118^{ème} Assemblée sur le thème *Les travailleurs migrants, la traite des êtres humains, la xénophobie et les droits de l'homme* selon les modalités suivantes :

Les participantes se diviseront en deux groupes pour débattre les deux sous-thèmes suivants :

Thème 1 : La traite des femmes

Les participantes réfléchiront aux moyens de prévenir et combattre la traite des femmes. Il faudra pour cela examiner la situation dans les pays d'origine, de transit et de destination, débattre des raisons qui sous-tendent ce trafic et des mesures que les parlements peuvent prendre pour prévenir ces agissements criminels et pour y mettre fin.

Thème 2 : Protection et respect des droits de l'homme des travailleuses migrantes

Les participantes débattront de la protection et du respect des droits fondamentaux des travailleuses migrantes : Quels sont leurs droits ? Quelle protection requièrent-elles ? Comment prévenir l'exploitation et les abus ?

Auparavant, les participantes éliront, sur recommandation du Comité de coordination, une modératrice des débats et une rapporteuse pour chacun des groupes de discussion constitués. A l'issue des discussions, chaque groupe conviendra des idées clés que devra présenter sa rapporteuse à la séance plénière de la Réunion des Femmes parlementaires, l'après midi même.

La rapporteuse de chaque groupe de discussion sera chargée de rédiger des amendements au projet de résolution qui seront présentés à la Troisième Commission permanente pour débat. Ces amendements seront rédigés en consultation avec la Présidente du Comité de coordination et la Présidente de la Réunion, et seront présentés au nom de la Réunion des Femmes parlementaires. Les amendements viseront à porter une dimension « genre » à la résolution.

Chaque groupe pourra débattre de 11 à 13 heures.

Les débats de la Réunion seront suspendus de 13 heures à 14 h.30.

5. Lancement de l'enquête de l'UIP sur l'Égalité en politique

Les résultats de l'enquête de l'UIP sur l'égalité en politique seront présentés. Cette présentation sera suivie d'un bref débat avec les participantes.

6. Séance de dialogue sur le thème *Les femmes et les médias*

Cette année, le Comité de coordination des Femmes parlementaires invitera hommes et femmes à débattre de la question des femmes et des médias. Deux perspectives seront envisagées :

- Comment les médias présentent les femmes: lutter contre les stéréotypes et la discrimination
- Les femmes *dans* les médias: leur situation, les progrès et les défis.

Le débat, qui sera lancé par deux intervenants, se tiendra de 15 h.30 à 17 heures.

7. Rapport sur les travaux des Groupes de discussion

Chacune des deux rapporteuses des groupes de discussion présentera son rapport. La Réunion leur demandera ensuite de préparer, en consultation avec la Présidente du Comité de coordination et de la Présidente de la Réunion des Femmes parlementaires, des amendements au projet de résolution qui seront soumis lors du débat général de la Troisième Commission le lundi 14 avril.

8. Lieu, date et ordre du jour de la Quatorzième Réunion des Femmes parlementaires

La 14^{ème} Réunion aura lieu en avril/mai 2009 à l'occasion de la 120^{ème} Assemblée de l'Union interparlementaire.

Conformément à l'article 11 du Règlement de la Réunion, le Comité de coordination des Femmes parlementaires établira l'ordre du jour provisoire.

Elections au Comité de coordination des Femmes parlementairesHoraires

La Réunion des Femmes parlementaires procédera à des élections au Comité de coordination le jeudi 17 avril. Compte tenu des dispositions du Règlement de la Réunion des Femmes parlementaires, cette séance devra se dérouler en deux temps :

La première séance aura lieu de 14 à 15 heures pour élire les représentantes titulaires et suppléantes. Immédiatement après cette première élection, le nouveau Comité de coordination se réunira à huis clos pour désigner les candidates aux postes de présidente et de première et deuxième vice-présidentes du Comité. Ces candidatures feront l'objet d'un vote lors de la deuxième séance de la Réunion des Femmes parlementaires, qui se tiendra à 16 heures.

Election des représentantes régionales et de leurs suppléantes : règlement et procédure

L'article 31.1c) du Règlement de la Réunion des Femmes parlementaires prévoit l'élection de deux représentantes titulaires et deux représentantes suppléantes pour chacun des groupes géopolitiques établis au sein de l'Union, à savoir :

- Groupe africain
- Groupe arabe
- Groupe Asie-Pacifique
- Groupe Eurasie
- Groupe latino-américain
- Groupe des Douze Plus

Cet article dispose que les représentantes régionales sont élues *ad personam*, avec un mandat de deux ans, et sont rééligibles pour un deuxième mandat de deux ans. **Le Comité de coordination des Femmes parlementaires propose toutefois d'amender le Règlement de la Réunion des Femmes parlementaires afin de porter le mandat des membres du Comité de deux à quatre ans, et à renouveler tous les deux ans la moitié des membres du Comité. Sur ce, et se fondant sur l'hypothèse que ces amendements seront adoptés, chaque groupe géopolitique sera invité à soumettre 4 candidatures :**

- **deux candidatures pour un poste de titulaire et un poste de suppléant pour un mandat de quatre ans**
- **deux candidatures pour un poste de titulaire et un poste de suppléant pour un mandat de deux ans**

Le Groupes géopolitiques devront présenter les candidatures par écrit, au plus tard le mardi 15 avril avant 18 heures. Chaque candidature devra être assortie d'un bref curriculum vitae (trois paragraphes maximum), en anglais et/ou français seulement, pour distribution aux participantes.

Les femmes parlementaires ayant accompli deux mandats de représentante régionale titulaire sont inéligibles pour un autre mandat de représentante régionale titulaire. De même, les femmes parlementaires ayant accompli deux mandats de représentante régionale suppléante sont inéligibles pour un autre mandat de représentante régionale suppléante; elles seront, par contre, éligibles pour un nouveau mandat en tant que représentantes titulaires. La composition actuelle du Comité de coordination se trouve à l'Annexe II.

Election de la Présidente et des Première et Deuxième Vice-Présidentes du Comité de coordination : règlement et procédure

L'article 32 du Règlement de la Réunion des Femmes parlementaires dispose qu'« *après chaque renouvellement des représentantes régionales, tous les deux ans, la Réunion des Femmes parlementaires élit, sur proposition du Comité de coordination, la Présidente, la Première Vice-Présidente et la Deuxième Vice-Présidente du Comité parmi des parlementaires de régions différentes* ».

La Présidente du Comité de coordination est membre de droit du Comité exécutif de l'Union interparlementaire. Toutefois si la Présidente du Comité de coordination est déjà membre du Comité exécutif ou appartient au même Parlement que l'un des quinze membres, elle est remplacée par la première Vice-Présidente du Comité de coordination ou par la seconde Vice-Présidente au cas où la première Vice-Présidente serait membre du Comité exécutif ou appartiendrait au même Parlement que l'un des quinze membres.

Composition du Comité de coordination des Femmes parlementaires
(décembre 2007)

Fin du mandat

Présidente	Mme M. Xavier (Uruguay)	mai 2008
Première Vice-Présidente	Mme P. Cayetano (Philippines)	mai 2008
Deuxième Vice-Présidente	Mme B. Al Jishi (Bahreïn)	mai 2008

Représentantes régionales (élues pour deux ans)

Représentantes titulaires :	Représentantes suppléantes :	
<i>Pour le Groupe africain :</i>		
Mme R. Kadaga (Ouganda)	Mme L. S. Changwe (Zambie)	mai 2008
Mme S. Moulengui-Mouélé (Gabon)	Mme M. M. G. Chetima (Niger)	mai 2008
<i>Pour le Groupe arabe :</i>		
Mme B. Al Jishi (Bahreïn)	Mme I. Al-Smadi (République arabe syrienne)	mai 2008
<i>Poste vacant</i>	Mme S. Greiss (Égypte)	mai 2008
<i>Pour le Groupe de l'Asie et du Pacifique :</i>		
Mme K. Hull (Australia)	Mme N. Fayazbakhsh (Iran, Rep. Islamique de)	mai 2008
Mme P. Cayetano (Philippines)	Mme A. Sondakh (Indonésie)	mai 2008
<i>Pour le Groupe Eurasie :</i>		
Mme N. Baranova (Biélorus)	<i>Poste vacant</i>	mai 2008
Mme H. Hakobyan (Arménie)	Mme B. B. Baimagambetova (Kazakhstan)	mai 2008
<i>Pour le Groupe latino-américain :</i>		
Mme M. Xavier (Uruguay)	Mme Haidé D. Giri (Argentine)	mai 2008
Mme A. Joaquín Coldwell (Mexique)	Mme A. Sáez de Sánquiz (Venezuela)	mai 2008
<i>Pour le Groupe des Douze Plus :</i>		
Mme G. Gautier (France)	Mme M. Griefahn (Allemagne)	mai 2008
Mme D. Stump (Suisse)	Mme V. Palm (Suède)	mai 2008

Membres du Comité exécutif (de droit, pour la durée de leur mandat au Comité exécutif)

Mme K. Komi (Finlande)	avril 2008
Mme K. Serrano Puig (Cuba)	septembre 2008
Mme E. Papadimitriou (Grèce)	octobre 2009
Mme Z. Drif Bitat (Algérie)	octobre 2011
Mme J. Fotso (Cameroun)	octobre 2010

Présidente de la Réunion des femmes parlementaires (membre de droit pour deux ans)

Mme B. Mugo (Kenya)	mai 2008
Ms. H.A. Baidlowi (Indonésie)	mai 2009